

Les acteurs de l'enseignement en milieu pénitentiaire

Niveau national



Dgesco

Direction générale de l'enseignement scolaire



DAP

DPJJ

Directions de
• l'administration pénitentiaire
• la protection judiciaire de la jeunesse



RNE

Responsable national de l'enseignement en milieu pénitentiaire

- Établit et met en œuvre les orientations en matière d'enseignement en milieu pénitentiaire
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du dispositif de lutte contre l'illettrisme
- Est garant de la cohérence des projets des UPR
- Effectue le bilan des moyens engagés, des actions réalisées et des résultats obtenus
- Pilote le réseau des directions d'UPR

- Définissent des orientations et des priorités nationales
- Élaborent le cahier des charges des formations nationales
- Rédigent des textes réglementaires
- Évaluent le dispositif
- Pilotent les réseaux

Niveau régional



UPR

Unité pédagogique régionale



UPR

Proviseur - Directeur de l'unité pédagogique régionale

- Exerce une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels du premier et du second degrés intervenant en milieu pénitentiaire
- Organise la répartition des personnels de l'éducation nationale en poste dans l'unité locale.
- Assure les fonctions de conseiller technique du recteur pour la scolarisation en milieu pénitentiaire en collaboration avec le conseiller technique chargé de l'adaptation scolaire et du handicap (CT ASH)



Rectorat



DISP

DIPJJ

Directions interrégionales
• des services pénitentiaire
• de la protection judiciaire de la jeunesse

- Adaptent les grandes orientations à l'échelle du territoire
- Attribuent des moyens aux UPR



Corps d'inspection 1^{er} et 2nd degré

- S'assurent de la qualité des enseignements dispensés en présence dans la classe, dans l'établissement
- Répondent aux besoins individuels ou collectifs, d'appui, de conseils, de formation
- Évaluent et accompagnent les unités d'enseignement avec l'équipe de direction des UPR
- Participent à l'animation pédagogique et éducative

Niveau local



ULE

Unité locale d'enseignement



RLE

Responsable local de l'enseignement

- Assure l'organisation et le bon fonctionnement de l'unité locale :**
- Anime l'équipe enseignante
 - Identifie les besoins pour une offre de formation adaptée
 - Coordonne l'élaboration du projet pédagogique
 - Assure le lien avec le chef d'établissement pénitentiaire et les partenaires institutionnels



Professeurs du 1^{er} et du 2nd degré

- Mettent en œuvre l'enseignement et l'adaptation aux besoins du public
- Inscrivent leur enseignement dans le cadre du projet de l'unité locale en lien avec les partenaires